

	<p align="center">Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE</p>	<p align="center">n° d'ordre 22159</p>
---	---	---

SEANCE du : 12 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 6 septembre 2022.

ETAIENT PRESENTS			
Anne-Marie BARBIER	Yannick CHARRIER	Constance MACKOW	Philippe ROBIN
Philippe BARON	Bruno COTHOUIS	Emmanuelle MENARD	Anne ROUX
Thierry BAUDOIN	Sandrine DELUGEAU	Jean-François MOREAU	Marinette TALLIER
Bérandère BAZANTAY	Pascale FERCHAUD	Nathalie MOREAU	Rodolph THIBAUDEAU
Hélène BROSSEAU	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Jean-François MORIN	Véronique VILLEMONTAIX
Bruno BODIN	Pascal GABILY	Pierre MORIN	
Pierre BUREAU	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS	
Sandra CAILTON	Marie JARRY	Alain ROBIN	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES		
Anita BRIFFE à Pierre MORIN	Jamel CHENIOUR à Thierry BAUDOIN	Stéphanie FILLON à Véronique VILLEMONTAIX
Florence BAZZOLI		

Secrétaire de séance : Etienne HUCAULT, assisté des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.
Assistait également : Delphine CHESSERON - Directrice Générale des Services



Convention de rétrocession des équipements communs dans le domaine public – Projet l'Escale

Dans le cadre du projet de construction d'une pension de famille de 20 logements par l'association Escale boulevard de La Goblechère à Bressuire, La ville de Bressuire vend une partie de la parcelle AP n° 156 à cette association.

Le projet de construction prévoit l'aménagement d'espaces communs (voirie, espaces verts) reprenant le tracé d'une ancienne voie, permettant l'accès à l'arrière des propriétés de la Cité de la Goblechère.

Après aménagements de ces espaces communs par l'association, il est prévu que ceux-ci soient intégrés dans le domaine public. Pour cela, la signature d'une convention entre la SCI l'Escale et la Ville de Bressuire est nécessaire. Cette convention signée par Escale a été jointe au PC déposé le 04/08/2022.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal décide :

- **DE DONNER** tout pouvoir à Madame le Maire, pour signer la convention ainsi que toute pièce se rapportant à celle-ci.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le Maire,
Emmanuelle MENARD
Emmanuelle MENARD



Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20220921-DG_DEL_2022_159-DE
Date de télétransmission : 21/09/2022
Date de réception préfecture : 21/09/2022

Auteur de l'acte : Ville de Bressuire

Transmis au contrôle de légalité et mis en ligne le : 20 SEP. 2022